



Tva sur honoraires non notée sur contrat

Par **morselli**, le **01/10/2012** à **11:12**

Bonjour,

La construction de ma maison étant terminée , mon architecte me réclame le solde de ses honoraires et à ma surprise me rajoute la TVA.

jusqu'à ce jour il m'adressait des appels sur lequel était noté un montant suivi de TTC.

Sur le contrat que j'ai signé il est indiqué " l'honoraire de l'architecte est fixé au pourcentage de 9 % du montant total des travaux ttc "

L'architecte m'affirme que les honoraires sont toujours ht même si ce n'est pas stipulé dans le contrat

Est il dans son droit ?

merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **17:13**

Bonjour

Vous vous en tenez au contrat puisqu'il est précisé que l'honoraire est fixé au pourcentage de 9% du montant total des travaux TTC.

Vous envoie une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informez l'architecte que vous vous en tenez à ce qui avait été précisé dans le contrat qu'il a signé avec vous et que tout litige se réglera devant la juridiction compétente.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous n'avez rien de plus à payer que ce qui a été indiqué dans le contrat.